

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MALANGE

Nombre de membres		
Afférents CM	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	10	9

SEANCE ORDINAIRE DU 25 juin 2026

L'an deux mil vingt six, le vingt cinq juin à dix-neuf heures quinze, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Monsieur GUIBELIN Hervé, Maire.

Délibération – 033-2026 -

Présents : Hervé GUIBELIN, Stéphanie BLANCHON GRENOT, Mathias GIRARDIN, Ludovic BRASSEUR, David CHECHILLOT, Vanessa COURDEROT, Emilie PARROT, Antoine PRIEUR-DREVON

Absents excusés : Elfi BARBARIN qui donne pouvoir à Emilie PARROT, Pascal COURDEROT

Absent :

Secrétaire de séance : Stéphanie BLANCHON GRENOT

Date de convocation

19 juin 2026

Date de l'affichage

26 juin 2026

Convention assistance technique à donneur d'ordre

Vu que la commune a opté pour le recours aux contrats d'approvisionnement permettant de garantir la récolte et la commercialisation des bois issus de la gestion durable du patrimoine de la commune propriétaire, tout en optimisant les retombées économiques et sociales sur le territoire pour les industriels de 1ère transformation.

Considérant que lorsque les bois sont mis à disposition de l'ONF façonnés bord de route le Propriétaire doit prendre en charge l'exploitation des bois.

Considérant que cette exploitation peut se faire soit directement par le Propriétaire avec ses propres salariés ou préposés (en régie), soit en faisant appel à une ou plusieurs entreprises de travaux forestiers, soit en confiant à l'ONF une prestation d'assistance technique à donneur d'ordre (ATDO).

Considérant que lorsque l'ONF est ATDO, le Propriétaire détermine au préalable les missions confiées à l'ONF en cette qualité. Et que de e fait, il convient de signer une convention,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 2 abstentions (Stéphanie BLANCHON GRENOT et Antoine PRIEUR DREVON) et 7 voix pour :
- accepte la signature de la convention d'assistance technique à donneur d'ordre de l'ONF..

Conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus

Le/La secrétaire,
Stéphanie BLANCHON GRENOT

Le Maire,
Hervé GUIBELIN



Envoyé en préfecture le 26/06/2026

Reçu en préfecture le 26/06/2026

Publié le 26/06/2026

ID : 039-213903081-20260625-20026_D033-DE

